



# Conseil municipal Réunion publique

Le 17 février 2026 à 20h30  
À la salle du conseil municipal

## ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la séance précédente.  
I Comptabilité-Finances

1. Reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2025 – Budget Principal
2. Budget Primitif 2026 - Budget principal
3. Reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2025 – Budget Annexe
4. Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Maison Salvan
5. Vote du tableau des subventions attribués aux associations
6. Attribution subvention COF
7. Attribution subvention Association du personnel
8. Attribution subvention AEL

**9. Instauration de la grille tarifaire d'occupation du domaine public pour les antennes relais**

## **II Culture**

**10. Demande de labellisation « Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National (CACIN) » pour la Maison Salvan – Centre d'art de Labège**

**11. Acquisition d'œuvres au profit de l'artothèque communale**

**12. Convention de partenariat entre la commune de Labège et le Sicoval relative à la création d'un parcours patrimoine**

### **III Administration générale**

**13. Convention de mise à disposition précaire de la parcelle AZ11 au profit du Sicoval pour le relogement temporaire des occupants de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Grande Rivière**

**14. Convention de mise à disposition précaire de parcelles communales AZ 11 et AZ 12 au Sicoval pour l'accueil des grands passages des gens du voyage pour l'année 2026**

## IV Voirie

15. Acquisition des parcelles AW395 et AV242 par la commune de Labège dans le cadre d'une régularisation d'emprise de travaux publics réalisés au Chemin de la Fontaine Saint-Sernin et Rue de l'Autan et incorporation au domaine public routier communal de ces parcelles

16. Acquisition foncière portant sur une bande de terrain d'environ 25 m<sup>2</sup> appartenant à la pharmacie de l'Autan afin de créer un cheminement piéton au sein du centre commercial de l'Autan

## **VI Urbanisme**

**17. Instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L424-1 du code de l'urbanisme - Bourgade Sud**

## **VII Ressources humaines**

**18. Mise à disposition d'un agent municipal au centre communal d'action sociale**

**La Mairie**